

CNCGP

Julien SERAQUI, Président



Quel est le bilan de vos activités au premier semestre 2024 ?

Nous sommes très satisfaits du bilan du premier semestre 2024. La reprise des recrutements des salariés dans les cabinets de CGP continue son cours. En juin 2024, la Chambre compte 5 500 adhérents et 3 700 cabinets.

Nous avons désiré étudier plus précisément cette dynamique positive, en faisant paraître notre premier baromètre, une étude statistique objective qui renseigne sur l'état de la profession grâce aux données collectées, au cours des trois dernières années. En 3 ans, le nombre de membres personnes morales a augmenté de 27%. A partir de 2022, en raison de la réforme du courtage entrée en vigueur au 1er janvier 2023, des courtiers IAS/IOBSP nous ont rejoints. Nous constatons qu'en 2023, les cabinets adhérents sont, avant tout, des intermédiaires en assurance (96%) et des conseils en investissements financiers (84%). Dans une large majorité, ces adhérents sont des CGP (professionnels multi-statuts). Ces données permettent de confirmer qu'avec l'entrée en vigueur de la réforme du courtage et la crainte liée à l'arrivée massive d'intermédiaires "pure player" en assurance et en crédits, la Chambre n'a pas perdu de son homogénéité. En 2022, la collecte totale (CIF+IAS) des adhérents est de 12 milliards d'euros à laquelle s'ajoute une croissance globale du chiffre d'affaires de 24% de 2020 à 2022. Nous pouvons en déduire que notre profession est dans une logique de consolidation du marché et non de concentration, avec des cabinets d'une taille de plus en plus importante.

Nous vivons dans un monde en mutation. Mais quels sont selon vous les sujets dominants pour l'investissement aujourd'hui et plus encore demain ?

Il est compliqué, à quelques jours des élections législatives, de savoir si l'environnement fiscal ou patrimonial sera modifié et si la nouvelle majorité aura les moyens d'agir. Dans l'hypothèse où aucune majorité ne se dégage, il sera alors délicat d'établir une ligne claire en matière de finance et fiscalité.

En attendant, le rôle du CGP reste d'accompagner ses clients et de pouvoir adapter ses préconisations le moment venu. Chaque épargnant devrait faire de même auprès de son conseiller bancaire ou conseiller en gestion. Il faut prendre le temps de se renseigner et attendre l'après-élections pour agir ou non.

Considérez-vous que les CGP prennent toute la mesure de ces évolutions ? Cela se traduit-il dans leurs portefeuilles ? Quels sont les sujets et/ou les segments de marché pour lesquels ils montrent le plus d'intérêt ? Qu'observez-vous ?

Face à la remontée des fonds en euros, le modèle de conseil des CGP s'est renforcé ces derniers mois. Plus une situation est brutale, plus on a besoin de conseils. En 2022 la hausse des taux, associée à la flambée de l'inflation ont été extrêmement violents, bouleversant en l'espace de quelques mois tous les repères financiers des particuliers. Ces derniers continuent de naviguer à vue depuis. La forte remontée des taux servis sur les fonds en euros s'inscrit dans ce cadre et les CGP répondent plus que jamais présents, pour aider leur client à faire la part des choses entre promotions temporaires et performances durables, en leur proposant des supports variés susceptibles de générer sur cinq à huit ans un rapport rendement-risque maîtrisé.

Les CGP sont-ils suffisamment formés et informés pour anticiper l'évolution des marchés ? Les y aider vous ?

Cela fait un peu plus de deux ans maintenant que la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine a choisi de s'investir pour sensibiliser ses membres aux enjeux de l'investissement socialement responsable (ISR). Karen Fiol, vice-présidente de la CNCGP, a œuvré avec les autorités de régulation, à savoir l'AMF et l'ACPR sur ces sujets. Sur la base de ces fructueux échanges, nous avons mis en place une formation finance durable en collaboration avec l'AMF et celle-ci a rencontré un vrai succès auprès des adhérents. Les conseillers en gestion de patrimoine sont en train de se saisir du sujet et pour atteindre cet objectif, la CNCGP a développé plusieurs projets :

- *En janvier 2022, la CNCGP organise un webinar sur les sujets ESG, plus de 330 adhérents suivent cet atelier.*
- *En février 2022, la CNCGP propose d'offrir aux 100 premiers inscrits la préparation et l'examen de la nouvelle certification AMF Finance Durable. Les inscriptions partent en 1 heure.*
- *En juin 2022, la Chambre lance la Commission Durabilité. L'objectif : accompagner les adhérents dans l'adoption de pratiques plus durables au sein de leurs cabinets, et les aider dans la compréhension et l'application de leurs obligations en matière de finance durable.*
- *En janvier 2023, la Chambre lance le « Mois de la Finance Durable » en proposant à ses membres, un programme de vidéos à vocation pédagogique, déclinées en onze épisodes.*
- *En juin 2023, la Commission édite un Guide de bonnes pratiques sociales et environnementales qui peuvent être mises en place dans les cabinets. Ce guide est distribué lors du congrès annuel, le MidSommar du Patrimoine, aux adhérents et partenaires présents. Des exemplaires sont également proposés lors des Universités et une version digitale est accessible sur l'espace adhérent sur le site de la CNCGP. A ce jour, plus de 2 000 exemplaires de ce guide ont été distribués ou téléchargés.*

- En octobre 2023, la Commission Durabilité demande à ses partenaires par une lettre ouverte d'indiquer de façon lisible et facilement accessible les taux d'alignement à la taxonomie et au règlement SFDR ainsi que la liste des PAI par fonds pour permettre aux adhérents de fournir un conseil précis à leurs clients, selon les attentes de ces derniers en termes de durabilité.
- En mai 2024, la Commission Durabilité publie un guide réglementaire synthétisant les bases de la réglementation en matière de finance durable et donne des clés pour que ses membres puissent s'approprier ces sujets de façon pragmatique.

Face à ces évolutions, quels sont les besoins des CGP et de leurs clients ? Sur quels types de nouveaux outils pourront-ils s'appuyer pour répondre à quels nouveaux besoins ?

De même que nos clients désirent mieux consommer dans leur vie quotidienne, ils veulent aussi mieux épargner. Comme cela est précisé dans le "Guide pratique de la Durabilité" de la CNCGP, 54% des français déclarent accorder de l'importance aux enjeux de développement durable dans leur choix d'épargne, selon le dernier volet de l'enquête biannuelle de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en matière de placement durable et 75% considèrent l'impact des placements sur l'environnement comme un sujet important. La Chambre accompagne ses adhérents en ce sens, avec des outils pédagogiques et efficaces.

On sait que les technologies et la réglementation ont beaucoup fait évoluer les pratiques des CGP. A quelles nouvelles évolutions doivent s'attendre les CGP dans l'exercice de leur métier ? A quoi ressemblera la profession demain ?

Les évolutions des technologies et de la réglementation ont beaucoup fait évoluer les pratiques et c'est ce qui a contribué à sécuriser le conseil en gestion de patrimoine et à instaurer une véritable confiance auprès de nos clients. Les CGP eux-mêmes sont mieux protégés, en cas de litige. Au lieu de freiner le marché, l'introduction de ces règles l'ont stabilisé car cette réglementation a été suffisamment fine pour prendre en compte tous les aspects de la profession.

Une des valeurs ajoutées des CGP est le conseil. Mais quel prix a le conseil dans un monde en mutation ?

Le conseil reste et restera l'ADN de notre métier. Dans le cas d'une mutation en faveur de la gestion pilotée et de ses minimums d'investissements, nous sommes peu concernés par les nouveautés qu'induit en la matière la loi Industrie Verte car par essence, nous privilégions des gestions personnalisées plutôt que pilotées. Néanmoins, notre statut d'entrepreneur nous permet de conseiller en connaissance de cause nos clients en matière de Private Equity, eux même souvent des chefs d'entreprises, sur cette classe d'actifs séduisante, qu'il convient toutefois d'appréhender sur le long terme sans jamais perdre de vue son caractère peu liquide.

Quels sont vos objectifs au second semestre 2024 ? Que voulez-vous apporter à vos partenaires CGP ?

Pour le second semestre, le dossier européen de la RIS continuera de nous occuper.

Cette stratégie pour les investisseurs de détail a été présentée par la Commission européenne le 24 mai 2023. Il s'agit d'une "Directive omnibus" qui apporte ses modifications aux directives DDA, MIF 2 et Solvabilité II. Elle fait partie d'un paquet composé d'un autre texte amendant le Règlement PRIIPs.

Parmi l'ensemble volumineux de dispositions contenues dans ce projet, certaines ont particulièrement retenues notre attention dont la gouvernance produits, les rémunérations, les informations sur les coûts et les frais ou les informations sur les risques.

Le travail sur la RIS est primordial car même si la suppression des commissions a été mise de côté, il est important que le système de rémunération hybride, tel qu'il existe en France, c'est-à-dire reposant à la fois sur les commissions et les honoraires, soit confirmé et maintenu.